

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2024**

Date de convocation : 14 juin 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 20 juin à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Bienfaite la Cressonnière, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Christian de MENEVAL, Maire.

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absents excusés : Mme LEFRANCOIS Christine, M. BOISSIERE Claude

Absent : M. BREZOT Clément

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame COTTING Elisabeth est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 27 mai 2024. Ce PV n'apporte aucune remarque particulière et est adopté.

L'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 27 mai 2024
- Décision modificative n°1
- Questions diverses

**1°) Approbation du procès-verbal du 27 mai 2024**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 27/05/2024 à l'unanimité des membres présents

**2°) Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique au Conseil avoir reçu un mail du Service de Gestion Comptable pour comptabiliser les écritures comptables des frais d'études réalisés en 2022 concernant le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie. Ces frais doivent être intégrés à l'immobilisation correspondante qui a suivi l'étude. Il convient donc de modifier le budget en **section investissement**.

Aussi, il convient d'ouvrir des crédits au compte 6573 « subventions de fonctionnement aux organismes publics » concernant le versement pour le fonds de solidarité pour le logement » et également pour l'achat d'une monobrosse pour la salle des fêtes.

Le budget est donc modifier comme suit :

| FONCTIONNEMENT                      |  |              | INVESTISSEMENT                            |  |                |
|-------------------------------------|--|--------------|-------------------------------------------|--|----------------|
| Dépenses                            |  |              | Dépenses                                  |  |                |
| 65733 Départements                  |  | 100 €        | 2156-041 Matériel et outillage d'incendie |  | 3 828 €        |
| 65888 Autres                        |  | -1 200 €     | 2188 Autres                               |  | 1 200 €        |
| 023 Virement section investissement |  | 1 200 €      |                                           |  |                |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>100 €</b> | <b>TOTAL</b>                              |  | <b>5 028 €</b> |
| Recettes                            |  |              | Recettes                                  |  |                |
|                                     |  |              | 021 Virement de section de fonctionnement |  | 1 200 €        |
| 75888 Autres                        |  | 100 €        | 203-041 frais d'étude                     |  | 3 828 €        |
|                                     |  |              |                                           |  |                |
| <b>TOTAL</b>                        |  | <b>100 €</b> | <b>TOTAL</b>                              |  | <b>5 028 €</b> |

Adoptée à l'unanimité des membres présents

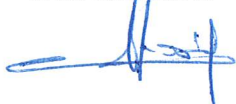
**\* Questions/informations diverses :**

- M. de MENEVAL informe le Conseil que le pylône devrait être en service d'ici la fin du mois de juin.
- Cantine : M. de MENEVAL lit les questions reçues des parents d'élèves. Il assure que les travaux seront terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

| OBSERVATIONS |
|--------------|
|              |

Le Maire  
C. de MENEVAL



La secrétaire de séance  
Elisabeth COTTING

